

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL, 2015-2016

Diffusion en application de l'article 4, par. 16 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

Frais de déplacement au Québec

Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2015	482 \$
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2015	504 \$
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2015	741 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	6 418 \$

Frais de déplacement hors Québec

Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2015	1 802 \$
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2015	2 651 \$
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2015	3 596 \$
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	2 123 \$